

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 29 septembre 2011 à 18h

Date de la convocation : 19 septembre 2011

Date d'affichage :

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT – Gérard GARCIA- Christian GARRABE- Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Gérard BATIGNE – Mmes Sylvie BARRAU – Chantal ESPADA - Nadine RESSEGUIER– Katia CAYRE – Anne Marie FOURGOUS - Emmanuelle CODINA- Marie-Claude DELLONG – MM Jean Paul BACABE- Jacques ROUCH - Jean Louis OURNAC – Cyril POULET.

REPRESENTES : G. GRANAL par G. FRATICOLA
M. IMBERNON par G. BATIGNE

Secrétaire de séance : Madame Anne Marie FOURGOUS

En ouverture de séance l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 29 juillet 2011 dont lecture est donnée par Madame Marie Claude DELLONG.

2011- 29 Taxe sur la consommation finale d'électricité

M. ALDEBERT rappelle à l'assemblée que par délibération du 23 mars 2009, la taxe communale a été instaurée. A ce moment-là, la taxe était basée sur un % par rapport au 80% du montant HT facturé par le fournisseur. (8% pour Vinassan).

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité a modifié en profondeur le régime de la taxe pour une mise en conformité européenne.

Dorénavant, la nouvelle taxe sur la consommation finale d'électricité sera basée non plus sur le montant de la facture mais selon un barème (fixé par décret et actualisé par année) par mégawatheure consommé :

- 0.75€ pour les consommations domestiques
- 0.25€ pour les consommations professionnelles

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le coefficient à appliquer au barème (de 0 à 8,12)

Le Conseil après avoir pris connaissance des simulations qui globalement font ressortir les mêmes recettes en conservant le même taux, adopte à l'unanimité un coefficient multiplicateur de huit.

2011- 30 Avis sur l'adhésion au Grand Narbonne des Communes de la Communauté des Communes des Corbières en Méditerranée.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 juillet 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la demande d'adhésion à la Communauté d'agglomération des communes de la CCM à compter du 01/01/2012 à l'exception de Fitou qui souhaite rejoindre une autre intercommunalité.

Après avoir fait l'historique de l'évolution du Grand Narbonne depuis 2002, il précise que le territoire de l'agglomération est cohérent avec celui du pays de la Narbonnaise et du SYCOT.

A compter de 2012, le territoire du Grand Narbonne occupera tout le littoral audois, il représentera environ 10% des communes de l'Aude, mais plus du tiers de la population et aura une influence certaine sur le développement économique et touristique du secteur.

Le Conseil vote à l'unanimité un avis favorable pour l'adhésion au Grand Narbonne des Communes de Caves, Feuilla, Lapalme, Leucate, Portel des Corbières, Roquefort des Corbières, Sigean et Treilles.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance du Conseil Municipal est levée à 18h55.